

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États financiers
31 décembre 2011 et 2010
(en dollars canadiens)



Le 22 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au fiduciaire de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010 et les états du résultat et du résultat global, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010, ainsi que les notes afférentes aux états financiers incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4
T: +1 514 205-5000, F: +1 514 876-1502*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ Comptable agréé auditeur, permis n° 21280

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

		<u>Aux 31 décembre</u>		<u>Au 1^{er} janvier</u>
	Note	2011	2010	2010
		\$	\$	\$
Actif				
Trésorerie		38 562	75 733	98 288
Placements	4	80 160 897	69 499 588	59 585 898
		<u>80 199 459</u>	<u>69 575 321</u>	<u>59 684 186</u>
Passif				
Frais juridiques et honoraires à payer		15 500	12 782	10 112
		<u>15 500</u>	<u>12 782</u>	<u>10 112</u>
Actif net		<u>80 183 959</u>	<u>69 562 539</u>	<u>59 674 074</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États du résultat et du résultat global

Exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	2011 \$	2010 \$
Revenus de placement		
Intérêts	3 726 154	3 220 403
Charges		
Frais juridiques et honoraires	40 315	35 453
Résultat net et résultat global	<u>3 685 839</u>	<u>3 184 950</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États de l'évolution de l'actif net

Exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	Note	2011 \$	2010 \$
Actif net au début de l'exercice		69 562 539	59 674 074
Résultat net		3 685 839	3 184 950
Apports	6	6 935 581	6 703 515
Actif net à la fin de l'exercice		<u>80 183 959</u>	<u>69 562 539</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre

(en dollars canadiens)

	Note	2011 \$	2010 \$
Activités opérationnelles			
Résultat net		3 685 839	3 184 950
Ajustement visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles			
Produits de désactualisation sur les obligations à coupon zéro		(3 726 154)	(3 220 403)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement			
Frais juridiques et honoraires à payer		2 718	2 669
		<u>(37 597)</u>	<u>(32 784)</u>
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		<u>(6 935 155)</u>	<u>(6 693 286)</u>
		<u>(6 935 155)</u>	<u>(6 693 286)</u>
Activités de financement			
Apports	6	<u>6 935 581</u>	<u>6 703 515</u>
		<u>6 935 581</u>	<u>6 703 515</u>
Diminution de la trésorerie		(37 171)	(22 555)
Trésorerie au début de l'exercice		<u>75 733</u>	<u>98 288</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice		<u>38 562</u>	<u>75 733</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

1 Description de la Fiducie

Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire (la « LDCN ») entrainait en vigueur. Comme l'exigeait cette loi, les sociétés canadiennes d'énergie nucléaire ont créé la Société de gestion des déchets nucléaires (la « SGDN »), dont le rôle consistait à recommander au gouvernement du Canada une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié.

La LDCN exigeait également que chaque société d'énergie nucléaire crée un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de ses déchets de combustible nucléaire.

En novembre 2005, la SGDN a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule, approuvée par le ministre des Ressources naturelles du Canada en avril 2009, sert à déterminer la quote-part de chaque membre pour les années à venir en fonction du nombre de grappes de combustible nucléaire irradiées produites à une date donnée. Elle tient également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

Hydro-Québec a constitué la Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire (la « Fiducie »), dont la SGDN et Hydro-Québec sont les bénéficiaires.

Les sommes déposées dans les fonds en fiducie ne peuvent servir qu'au financement de la mise en œuvre de la méthode adoptée par le gouvernement du Canada. Pour s'acquitter de ses responsabilités financières, Hydro-Québec a effectué tous les versements exigés par la LDCN.

Le fiduciaire de la Fiducie est la Fiducie RBC Dexia Services aux investisseurs. L'adresse de la Fiducie est le 1, Place-Ville-Marie, 5^e étage, aile Est, Montréal (Québec), Canada, H3B 1Z3. La Fiducie a approuvé les états financiers le 22 mars 2012.

2 Principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Il s'agit des premiers états financiers de la Fiducie dressés selon les IFRS. Les incidences de la transition aux IFRS sont présentées à la note 7 – Première application des IFRS.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

Le dollar canadien constitue à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers.

Trésorerie

La trésorerie est constituée de l'encaisse et de placements temporaires liquides ayant une échéance initiale d'au plus trois mois à la date d'acquisition.

Revenus de placement

Les revenus gagnés sur les placements comptabilisés au résultat net représentent un produit de désactualisation sur des obligations à coupon zéro, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes ultérieures et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés, soit actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers.

Les placements ont été classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au montant devant être payé moins une décote, lorsqu'elle est significative, pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, les placements sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur des obligations à coupon zéro est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui est effectuée d'après les taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux à la date de clôture pour des instruments similaires négociés sur les marchés financiers.

La trésorerie a été classée dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction, et elle est comptabilisée à la juste valeur à la date de clôture. Les frais juridiques et les honoraires à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et comptabilisés au coût. En raison de l'échéance à court terme des autres passifs financiers, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Impôts sur le résultat

La Fiducie est exonérée d'impôts sur le résultat en vertu de l'alinéa 149(1)(z.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, la Fiducie n'a aucune charge d'impôts sur le résultat dans ses états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

3 Modifications des méthodes comptables

Normes non encore entrées en vigueur

Instruments financiers

En novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, première partie d'un projet en trois étapes visant le remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers. Pour les actifs financiers, elle remplace les modèles d'évaluation et de catégories multiples établis par l'IAS 39 par un nouveau modèle d'évaluation hybride qui comprend deux catégories : les instruments comptabilisés au coût amorti et les instruments comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des exigences de classement et d'évaluation des passifs financiers de l'IAS 39 ont été reportées vers l'IFRS 9. Cette norme s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015, et son adoption anticipée est permise. La Fiducie évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

Évaluation de la juste valeur

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. L'IFRS 13 améliorera la cohérence et réduira la complexité en fournissant une définition précise de la juste valeur. Cette norme deviendra la source unique pour l'évaluation de la juste valeur et les exigences d'information pour l'ensemble des IFRS. La norme s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et son adoption anticipée est permise. La Fiducie évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

4 Placements

	2011		2010		1 ^{er} janvier 2010	
	Coût amorti \$	Juste Valeur \$	Coût amorti \$	Juste Valeur \$	Coût amorti \$	Juste Valeur \$
Obligations à coupon zéro						
Hydro-Québec, valeur nominale de 27 000 000 \$, taux d'intérêt effectif de 4,22 %, échéant le 15 avril 2017	21 702 165	24 413 000	20 823 948	21 859 200	19 981 270	20 246 400
Hydro-Québec, valeur nominale de 49 200 000 \$, taux d'intérêt effectif de 5,26 %, échéant le 15 avril 2022	29 045 114	35 915 225	27 594 589	30 506 952	19 624 484	20 705 000
Hydro-Québec, valeur nominale de 65 450 000 \$ (50 500 000 \$ en 2010), taux d'intérêt effectif de 5,03 % (5,51 % en 2010), échéant le 15 avril 2027	29 413 618	38 922 411	21 081 051	23 975 885	19 980 144	20 067 210
	80 160 897	99 250 636	69 499 588	76 342 037	59 585 898	61 018 610

5 Instruments financiers

Objectif de placement

L'objectif de la Fiducie est de financer les coûts liés à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire d'Hydro-Québec. En plus des obligations émises par les organismes publics, la Fiducie peut investir dans des obligations et des billets de sociétés, des actions et des produits dérivés.

Gestion des risques financiers

Les instruments financiers de la Fiducie se composent de placements en obligations à coupon zéro. La Fiducie est exposée aux risques liés à ses stratégies de placement et aux marchés dans lesquels elle investit.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt.

La Fiducie n'est pas exposée aux risques de juste valeur ou de variation des flux de trésorerie futurs, étant donné qu'elle détient des placements en obligations à coupon zéro comptabilisés au coût amorti. La variation des taux d'intérêt n'a donc pas d'incidence sur le résultat net.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne respecte pas ses obligations et entraîne une perte financière pour l'autre partie. La Fiducie est assujettie principalement au risque de crédit lié à sa concentration de placements. Au 31 décembre 2011, la Fiducie avait limité son exposition au risque de crédit en investissant dans des obligations émises par Hydro-Québec, société apparentée et société d'État du gouvernement du Québec.

6 Apports

Le tableau suivant présente les apports effectués par Hydro-Québec :

	\$
Apport initial – 2002	20 000 000
Apports annuels	
2003	4 000 000
2004	4 000 000
2005	4 000 000
2006	4 000 000
2007	4 000 000
2008	4 000 000
2009	8 496 311
2010	6 703 515
2011	6 935 581
	<hr/>
	66 135 407

7 Première application des IFRS

L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, établit les exigences relatives à la comptabilisation et à la présentation des informations à fournir concernant la transition des PCGR du Canada aux IFRS. Les références aux PCGR du Canada dans la présente note renvoient à la version de ceux-ci qui était en vigueur avant l'adoption des IFRS.

Exemptions facultatives

Conformément à l'IFRS 1, les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées. La Fiducie n'a appliqué aucune exemption facultative.

Fiducie d'Hydro-Québec pour la gestion des déchets de combustible nucléaire

Notes afférentes aux états financiers

Exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010

(en dollars canadiens)

Notes explicatives

Les états des flux de trésorerie sont maintenant requis selon les IFRS.

Rapprochement de la situation financière selon les PCGR du Canada et les IFRS

	Au 31 décembre 2010			Au 1 ^{er} janvier 2010		
	PCGR du Canada \$	Ajustement \$	IFRS \$	PCGR du Canada \$	Ajustement \$	IFRS \$
Actif						
Trésorerie	75 733	-	75 733	98 288	-	98 288
Placements	69 499 588	-	69 499 588	59 585 898	-	59 585 898
	69 575 321	-	69 575 321	59 684 186	-	59 684 186
Passif						
Frais juridiques et honoraires à payer	12 782	-	12 782	10 112	-	10 112
Actif net	69 562 539	-	69 562 539	59 674 074	-	59 674 074

Rapprochement du résultat net et résultat global selon les PCGR du Canada et les IFRS

	Exercice terminé le 31 décembre 2010		
	PCGR du Canada \$	Ajustement \$	IFRS \$
Revenus de placement			
Intérêts	3 220 403	-	3 220 403
Charges			
Frais juridiques et honoraires à payer	35 453	-	35 453
Résultat net et résultat global	3 184 950	-	3 184 950